Date de dépôt : 21 juin 2017

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition: Non à l'abandon de l'hélicoptère de sauvetage genevois REGA 15

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 3 janvier 2017, le Grand Conseil, sur la base d'un rapport de la commission des pétitions, a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

La disparition de l'hélicoptère de sauvetage, basé à Genève, REGA 15, prévue dès le 1^{er} janvier 2017, est une question de vie ou de mort pour les Genevoises et Genevois!

Pour un franc par habitant et par année, l'hélicoptère REGA 15 basé à l'aéroport de Genève sauve directement la vie de plus de 160 Genevois par an en intervenant prioritairement sur les communes périphériques du canton.

Sur ses 400 missions annuelles, il effectue, en plus des missions citées :

- des missions spécifiques de sauvetages comme les recherches de personnes disparues sur le Rhône, l'Arve, le lac, des hélitreuillages, etc.;
- des missions en France voisine, sur le pays de Gex principalement, et qui sont payées par la France;
- des missions pour suppléer environ 80 fois par an l'hélicoptère REGA 4 de Lausanne,
- des missions de transferts secondaires pour des urgences vitales comme des transports en couveuse de bébés prématurés, des greffes d'organes ou des malades en soins intensifs.

En opérant depuis sa base genevoise, l'hélicoptère REGA 15 est deux fois plus rapide que l'ambulance la plus proche (7 à 10 minutes pour

P 1991-B 2/6

l'hélicoptère contre 15 à 20 minutes pour l'ambulance la plus rapide dans les communes périphériques). Son coût pour les citoyen-ne-s est similaire au coût des moyens terrestres qui seraient engagés à sa place.

Suite à la question urgente (QUE 502) d'un député au Grand Conseil genevois, nous avons pris connaissance du projet de disparition de notre hélicoptère, après plus de 45 ans d'activité sur Genève. La réponse fournie par le Conseil d'Etat, imprécise et péremptoire, « la prise en charge héliportée n'a permis de sauver aucune vie supplémentaire », montre clairement que rien n'a été prévu avec la REGA ou d'autres partenaires pour compenser cette disparition.

En effet, l'hélicoptère REGA 15 sera vendu, ne laissant qu'un appareil pour toute la Suisse romande, l'actuel REGA 4 basé à la Blécherette à Lausanne. Cet appareil étant déjà surchargé, il ne sera que très peu disponible pour Genève, et son coût, avec 17 minutes de vol au minimum, sera deux à trois fois plus élevé pour les Genevois.

En 2021, la REGA prévoit de redéployer ses activités de sauvetage depuis ses bases de plaine lorsqu'elle prendra livraison de trois nouveaux hélicoptères. L'avenir et le renouvellement de l'actuel hélicoptère REGA 15, mis en service en 2003, s'inscrit parfaitement dans ce calendrier, alors pourquoi accélérer brusquement celui-ci?

La réponse donnée par le Conseil d'Etat disant que cette disparition en 2017 permettra aux HUG de « réallouer une partie des ressources dégagées au profit d'un plus grand nombre de patients » contredit le but initial de cette décision qui est de « faire des économies pour respecter le cadre budgétaire ». Cette réponse donne toutefois la vraie raison de cette décision, à savoir la réattribution du montant économisé aux moyens terrestres du SMUR, les HUG n'ayant plus d'ambulances. Ce choix est donc celui du sacrifice annuel de 160 patientes et patients genevois, les SMUR n'intervenant pas en première intention, contrairement à l'hélicoptère ou aux ambulances.

Au vu de l'absence d'alternative crédible à l'hélicoptère REGA 15 sur Genève en 2017, nous demandons :

- que la décision de faire disparaître REGA 15 en 2017 soit gelée ;
- qu'une solution pérenne pour le renouvellement de REGA 15 en 2021 soit trouvée avec la REGA dans le cadre de son projet de« redéploiement de ses activités de sauvetages depuis ses bases de plaines »;

3/6 P 1991-B

 que, en aucun cas, la solution choisie ne sacrifie une partie de nos concitoyen-ne-s*.

* Principales communes délibérément sacrifiées: Hermance, Anières, Corsier, Gy, Jussy, Meinier, Presinge, Chancy, Avusy, Avully, Cartigny, Russin, Dardagny, Laconnex, Soral, Perly, Aire-La-Ville, Satigny, Bernex, Meyrin.

N.B. 6536 signatures¹ Monsieur Jean-Jacques Steiner Chemin François-Lehmann 4 1218 Grand-Saconnex

Pour information, la pétition est en outre munie de 4998 signatures électroniques

P 1991-B 4/6

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La base hélicoptère REGA-HUG, nommée REGA 15, est présente depuis 1971 sur sol genevois et est rattachée aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) depuis 2001. Sur cette base, un aéronef est exploité en partenariat avec la REGA.

La Cour des comptes

Dans son rapport du 23 mars 2012 « Audit de légalité et de gestion relatif à l'organisation et à la surveillance de l'aide sanitaire d'urgence », au point 4.3.4, la Cour des comptes encourage la direction des HUG à rechercher avec la REGA des stratégies de collaboration et de réduction des coûts par des synergies ou la mutualisation de certaines charges.

La Cour relève qu'une variante de transfert de 100% de l'activité de l'hélicoptère à la REGA permettrait de répondre aux contraintes légales imposées à la base hélicoptère et potentiellement d'économiser 800 000 F par année, soit le montant de la subvention versée chaque année aux HUG par le département chargé de la santé pour cette tâche.

La question urgente (QUE 502)

La QUE 502 « Disparition de REGA 15 » déposée le 31 mai 2016, indique que la direction des HUG, à laquelle l'hélicoptère est actuellement rattaché, souhaite, en 2017, transférer ladite base à la REGA.

Dans sa réponse du 22 juin 2016, le Conseil d'Etat relève que la reprise de la base hélicoptère de Genève par la REGA, en opérant depuis Lausanne, permettrait une économie de 500'000 F. De plus, les conséquences médicales dues à l'absence d'un hélicoptère de proximité sont jugées très faibles par la brigade sanitaire cantonale. L'analyse de l'ensemble des prises en charge héliportées sur le canton effectuée ces deux dernières années confirme que l'aide médicale urgente peut être assurée sans problème par voie terrestre.

Cependant, le Conseil d'Etat conclut qu'aucune décision définitive ne sera prise sans concertation préalable du Conseil d'Etat avec les HUG.

La pétition 1991

Le 14 septembre 2016, la Pétition « Non à l'abandon de l'hélicoptère de sauvetage genevois REGA 15 » (P 1991) a été déposée au secrétariat du Grand Conseil. Elle mentionne que si l'hélicoptère REGA 15 est vendu, alors il ne resterait qu'un appareil pour toute la Suisse romande, basé à Lausanne. Le REGA 4 ne serait que peu disponible pour Genève. Elle demande que la décision de faire disparaître REGA 15 en 2017 soit gelée; et qu'une solution pérenne pour le renouvellement de REGA 15 en 2021 soit trouvée avec la

5/6 P 1991-B

REGA dans le cadre du projet de redéploiement de ses activités de sauvetages depuis ses bases de plaines.

La commission des pétitions du Grand Conseil a examiné la pétition et a décidé par 11 voix pour et 4 abstentions de la renvoyer au Conseil d'Etat, selon son rapport déposé le 3 janvier 2017.

Les enjeux

Les HUG ont engagé cette réflexion, d'une part, en raison des risques d'exploitation de cette petite structure et des contraintes liées à une telle activité aéronautique extrêmement spécifique, et, d'autre part, en raison de la baisse des heures de vol effectives et du déficit portant sur les résultats d'exploitation.

Conscient des enjeux sanitaires et des réactions suscitées, le Conseil d'administration des HUG a demandé fin août 2016 que soit étudié le meilleur scénario d'exploitation pour maintenir une base sanitaire aéroportée à Genève et que les discussions se poursuivent dans ce sens avec la REGA, de même qu'avec l'Etat pour la couverture des frais de fonctionnement de la base

Plusieurs conditions cadre pour un tel transfert d'exploitation ont été identifiées de manière à garantir la bonne exécution des missions de la brigade sanitaire cantonale. Elles portent en particulier sur la localisation de la base, le type de missions à assurer et la responsabilité médicale. Ces exigences d'exploitation seront présentées au Conseil d'administration des HUG pour validation en 2017 de manière à orienter la direction générale des HUG en vue d'une possible contractualisation avec la REGA dans le cadre ainsi défini.

Conclusion

Selon les recommandations de la Cour des comptes de 2012, les HUG ont recherché avec la REGA des stratégies de collaboration et de réduction des coûts par des synergies ou la mutualisation de certaines charges.

Depuis juin 2016, les discussions relatives à un éventuel transfert de l'exploitation de la base hélicoptère des HUG à la REGA ont suscité de vives réactions. A fin août 2016, le Conseil d'administration des HUG a recentré la réflexion en cours et demandé que soit étudié le meilleur scénario d'exploitation pour maintenir une base sanitaire aéroportée à Genève.

P 1991-B 6/6

La stratégie choisie sera proposée au Conseil d'Etat pour validation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : François LONGCHAMP